



Commune de Rochefort

Rapport du Conseil communal au Conseil général

à l'appui d'une demande de crédit relative à la réfection d'une canalisation
d'eaux usées dans le secteur supérieur du Burkli, à Chambrelieu

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Dans le cadre du contrôle du réseau d'évacuation des eaux usées, il a été constaté qu'une canalisation située dans le secteur supérieur du Burkli était en mauvais état et présentait de multiples obstructions générées par des racines, avec pour conséquence des refoulements d'eaux usées.

Celle-ci figure en rouge sur le plan joint au présent rapport.

Désireux de remédier à ce problème, le Conseil communal vous propose de procéder à la réfection de cette conduite.

2. Descriptif des travaux proposés

Après sollicitation de plusieurs entreprises, le Conseil communal s'est approché d'une société spécialisée dans le domaine de la réhabilitation par gainage.

En effet, il faut savoir que l'accès en bordure de terrain est très compliqué. La technique en question semble dès lors opportune. Economiquement, elle se révèle également intéressante.

Cette méthode, moins traditionnelle que la fouille et le remplacement ou la réfection de la canalisation, se déroule de la manière suivante :

1. Repérage
2. Installation du robot
3. Fraisage de la conduite
4. Validation technique
5. Mise en place d'une gaine feutre imprégnée de résine époxy
6. Réouverture des branchements au robot
7. Finition, inspection et remise d'un état des lieux (dvd)

3. Aspects financiers

Sur le plan financier, le coût des travaux projetés est le suivant :

Installation de chantier	CHF	2'000.00
Curage et fraisage préalable de la conduite	CHF	5'000.00
Réhabilitation par gainage	CHF	17'000.00
Frais divers	CHF	1'000.00
Divers et imprévus	CHF	2'500.00
Total de la demande de crédit TTC	CHF	27'500.00

4. Coût de fonctionnement annuel

Le coût de fonctionnement annuel du crédit sollicité, qui viendra impacter le compte des eaux usées (classification fonctionnelle 7200) se décline ci-après.

Montant du crédit net	CHF	27'500.00
Amortissement, selon RLFinEC (5%)	CHF	1'400.00
Charges d'intérêts (taux moyen : 1.77%)	CHF	500.00
Coût de fonctionnement annuel	CHF	1'900.00

5. Conclusion

La demande de crédit qui vous est soumise s'inscrit dans le cadre de l'entretien courant de notre réseau d'eaux usées.

En notre qualité de propriétaire de celui-ci, il nous appartient de veiller à maintenir un réseau efficient et fiable, ainsi éviter des événements forts désagréables tels que des refoulements d'eaux usées ou, pire encore, une pollution du sol.

C'est dans cet esprit que le Conseil communal vous prie de bien vouloir accepter la demande de crédit qui vous est soumise en adoptant l'arrêté s'y référant.

Dans cette attente, et en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Rochefort, le 30 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

Le président,

A. Lazeyras

D. Humbert-Droz

Annexes : **1 plan de situation.**
 1 arrêté.



Commune de Rochefort

ARRETE

du Conseil général de Rochefort

relatif à l'octroi d'un crédit inhérent à la réfection d'une canalisation
d'eaux usées dans le secteur supérieur du Burkli, à Chambrelieu

Le Conseil général de Rochefort,

Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le rapport du Conseil communal du 30 novembre 2020,

a r r ê t e :

Article premier -

Un crédit d'engagement de **CHF 27'500.00** est accordé au Conseil communal en vue de procéder à la réfection d'une canalisation d'eaux usées dans le secteur supérieur du Burkli, à Chambrelieu.

Art. 2. -

La dépense sera portée au compte des investissements « 7200 Eaux usées / N 50320 » et amortie au taux de 5%.

Art. 3. -

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Rochefort, le 11 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire,

Le président,

Nicolas Jutzet

Jean-Michel Künzi